

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 16 mai 2019

10844

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Etude stratégique d'opportunité d'un centre de tri métropolitain"

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs de subventionnement, leur participation.

L'extension des consignes de tri des plastiques imposée par la loi de transition écologique nécessite d'adapter les centres de tri. Ces modifications coûteuses vont, d'une part réduire le nombre d'installations en capacité d'extraire ces nouveaux matériaux et, d'autre part induire une augmentation des coûts de la prestation.

La Métropole constituée de six Conseils de Territoire, produit désormais un gisement de collecte sélective largement suffisant pour justifier un centre de tri dédié à ses seules collectes. L'étude a pour but de définir et analyser les possibilités techniques et juridiques de maîtrise d'un centre de tri métropolitain, gage d'une maîtrise à long terme des coûts de la prestation.

La création de l'opération N° 2018101300 « Etude stratégique d'opportunité de maîtrise d'un Centre de Tri Métropolitain » a donc été créée et validée lors du Conseil métropolitain en date du 13 février 2018 par délibération n° Prox.019-051/18/CT pour un montant de 120 000 euros TTC (cent vingt mille euros).

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 75 000 euros HT (soixante-quinze mille euros) soit 90 000 € TTC (quatre-vingt-dix mille euros).

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Programme LIFE	10 %	7 500 euros
ADEME	60 %	45 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	22 500 euros
TOTAL HT		75 000 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du 13 décembre 2018 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° PROX 019-051/18/CT du 13 février 2018 créant l'Autorisation de Programme N° 2018101300 relative à l'opération « Etude stratégique d'opportunité de maîtrise d'un Centre de Tri Métropolitain »

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que par délibération n° DEA 002-3602/18 du CM, une AP a été créée pour un montant de 120 000€ relative à l'étude de la création d'un centre de tri métropolitain
- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Etude stratégique d'opportunité de maîtrise d'un Centre de Tri métropolitain »
- Qu'il convient de solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à la réalisation de cette opération

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe « Collecte et traitement des déchets » 2019 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence. Opération : 2018101300

La recette correspondante est inscrite en section d'investissement sur le Budget Annexe « Collecte et traitement des déchets » 2019 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence - Nature 1328 – Fonction 7213 – Sous politique G140 - Code opération n° 2018101300

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué

Roland MOUREN

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU
DE LA METROPOLE**

**DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT RELATIVE À L'OPÉRATION
"ÉTUDE STRATÉGIQUE D'OPPORTUNITÉ D'UN CENTRE DE TRI
MÉTROPOLITAIN"**

L'extension des consignes de tri des plastiques imposée par la loi de transition écologique nécessite d'adapter les centres de tri.

La Métropole par ses six territoires produit désormais un gisement de collecte sélective largement suffisant pour justifier un centre de tri dédié à ses seules collectes. L'étude a pour but de définir et analyser les possibilités technique et juridique de maîtrise d'un centre de tri métropolitain, gage d'une maîtrise à long terme des coûts de la prestation.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Programme LIFE	10 %	7 500 euros
ADEME	60 %	45 000 euros
Métropole Aix-Marseille- Provence	30 %	22 500 euros
TOTAL HT		75 000 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de l'ADEME.